

PARIS, le 21 septembre 2018

Sommaire :

Le mot du président	p. 1
Bordereau des commandes	p. 2
Message du Ministère de l'intérieur	p. 2
Lettre de candidature de Françoise Tailhan	p. 2
Diffusion du film « <i>Tchernobyl, le monde d'après</i> » ...	p. 3
Contamination du lait et dégradation de la santé	p. 3
Résumé du chapitre 2 de <i>La Comédie Atomique</i>	p. 4
Activités de et avec ETB	p. 5
Divers et vente de broderies-vitrail au profit de ETB ...	p. 6
Convocations aux Assemblées générales du 17/11/18..	p. 6

<Civilite> <nom>

<adresse>

<postal> - <ville>



Enfants de Tchernobyl Belarus
Association Loi 1901, Etablissement d'Utilité publique
correspondance : 13, Rue d'Amont, 21410 ANCEY
Siège : c/o Yves Lenoir, 58 rue Bobillot, 75013 Paris

Le mot du président

Résumé

Après plus de huit années au service d'ETB et de BELRAD, Patrick Lenoir n'est plus en mesure de poursuivre son activité de Trésorier. Son remplacement par Françoise Tailhan et la demande de notre autorité de tutelle nous imposent de faire précéder l'Assemblée générale ordinaire par une courte mais indispensable Assemblée générale extraordinaire dont les décisions nécessitent le quorum statutaire de 25% des adhérents à jour de leur cotisation. Votre engagement d'adhérent, si vous avez demandé à l'être, est donc indispensable, en étant présent, en envoyant votre pouvoir ou en votant par correspondance pour ou contre les deux résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire.

Nous allons en effet tenir deux Assemblées générales. La première, extraordinaire, va porter sur la nomination de Madame Françoise Tailhan au poste de Trésorière, en remplacement de Patrick Lenoir qui réside maintenant à l'étranger, et sur le changement de l'adresse du siège de l'association selon la demande de notre autorité de tutelle. Ce changement implique une modification de nos statuts.

Le 7 juin 2018 le Conseil d'Administration de ETB a accepté la candidature de Françoise Tailhan, qui est donc Trésorière provisoire en poste jusqu'au 17 novembre, date à laquelle sa nomination définitive sera soumise aux adhérents de l'association.

Par ailleurs, le 28 août 2018, Madame Florence Racine, notre correspondante au Ministère de l'Intérieur, nous a demandé de régulariser rapidement le précédent changement d'adresse motivé par un déménagement de Patrick Lenoir (cf. son message en p. 2). Compte tenu de la situation, elle nous a accordé trois mois, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale du 17 novembre, pour procéder à toutes les formalités requises. Elle nous a fait savoir

qu'il serait bienvenu de dissocier l'adresse du siège de l'association de celle du ou de la chargé(e) de la Trésorerie. C'est pourquoi j'ai proposé que mon adresse personnelle soit celle du siège, **l'adresse de correspondance étant maintenant celle de Françoise Tailhan (cf. le bandeau ci-dessus), sous réserve de sa nomination par l'Assemblée générale.**

Cette assemblée extraordinaire sera suivie par l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Elle sera l'occasion de revenir sur une année extrêmement riche en événements, mais également marquée par une baisse inquiétante des contributions.

Nous évoquerons la figure de Jean Monestier, qui fut un de nos plus fidèles soutiens durant de nombreuses années. Surmontant l'épreuve d'une santé très dégradée, il avait réalisé pour nous début 2017 la numérisation des enregistrements de l'intégralité des exposés et des débats du grand Colloque « Vivre Tchernobyl » organisé en mai 2008 par le Conseil Régional Rhône-Alpes. Ces documents inédits ont nourri le contrepoint du film « Tchernobyl, le monde d'après » dont la première a eu lieu à Paris le 26 avril dernier en présence d'Alexey Nesterenko, Directeur de BELRAD, de Tatiana Kotlobaï, assistante médicale à Krasnoye en bordure de la « zone interdite » de Tchernobyl, et de Lilya Bovkunovich, enseignante à l'Ecole de Diatlovichi et responsable du Centre local de contrôle radiologique de l'un des districts les plus contaminés du Belarus, bien qu'à plus de 220 km de la centrale de Tchernobyl (cf. les précédents bulletins).

Il nous faut aller de l'avant, élargir notre action, trouver de nouveaux partenaires pour mener de nouveaux projets. De récentes initiatives ont eu des succès inédits. Des exemples à méditer, qui seront discutés le 17 novembre. Car la situation sanitaire continue de se dégrader dans les régions touchées par Tchernobyl.

En cas de changement d'adresse, de téléphone et/ou d'Email, merci de mentionner les informations valides.

Nom et Adresse :

Tel : Email :

- # Je renouvelle mon adhésion pour l'année 2017 (20 Euros) (tous les prix sont port compris)
 - # Je fais un don de euros pour l'Institut BELRAD et les actions de ETB pour les victimes de Tchernobyl
 - # Je commande ... livres **La Comédie Atomique** de Yves Lenoir à 26 € (pc) ; dont 7 € seront versés à Belrad
 - # Je commande ... cd **Lune d'Avril** et/ou cd **Autour du Grégorien**, l'un et l'autre à 17 € (pc)
 - # Je commande ... dvd **Survivre à la Pollution Atomique** à 17 €
 - # Je commande ... dvd **29 ans plus tard...** (comprend **Vassily Nesterenko** et **Belrad 2015**) à 17 € (pc)
 - # Je commande ... livres **Tchernobyl : déni passé, menace future**, M. Molitor, à 17 € (pc) derniers exemplaires !
 - # Je commande ... livres **Après l'Accident Atomique... guide pratique d'une radioprotection efficace**, 10 € (pc)
 - # Je commande ... doubles livrets **Mini-Introduction à la radioprotection** de C. Lieber et **Accident nucléaire - se tenir prêt**, de Misha Carry à 10 € (pc)
 - # Je commande ... un badge Enfants de Tchernobyl Belarus (diamètre : 38 mm), à 5 €
 - # Je commande ... 10 badges " " , 30 € (pc) ; je m'engage à une diffusion gratuite et je recevrai un reçu fiscal
 - # Je commande ... livres-dvd **Tchernobyl Forever**, 25 € ou ... dvd complets **Tchernobyl Forever**, 17 € (pc)
 - # Je commande ... livres **Le crime de Tchernobyl** de Wladimir Tchertkoff, 25 €
 - # Je commande... livres **La farce cachée du nucléaire** de Nozomi Shihiro, 12 €
- Je joins un chèque d'un montant total de Euros + un timbre (non collé svp) si vous n'avez pas d'email

A retourner, avec votre règlement, à : ETB, 13 Rue dd'Amont, 21410 ANCEY

.....

Message de Madame Racine (28-08-2018)

**Ministère de l'intérieur,
bureau des associations et fondations**

Il ressort du procès verbal de l'assemblée générale du 19 novembre 2016 de votre association, qui nous a été transmis, que son siège a été transféré d'Avrillé (49240) à Angers (49000). **[Il s'agit maintenant d'établir dans les règles le changement d'Angers à 21410 Ancey]**

Nous vous informons que conformément à la procédure en vigueur, vos statuts doivent faire l'objet d'une modification auprès du ministère de l'intérieur lors d'un changement de siège social. La modification du changement d'adresse de siège social doit faire l'objet d'un nouvel arrêté, à l'instar de celui qui est intervenu le 12 mars 2016, lorsque le siège a été transféré de Lancieux (22) à Avrillé (49).

Il convient à présent de nous faire parvenir l'ensemble des pièces nécessaires à cette modification de statuts, à

savoir :

- Les nouveaux statuts soumis paraphés à chaque page, datés et signés sous le dernier article ;
- La liste à jour des membres du conseil d'administration et du bureau;
- le procès-verbal d'une nouvelle assemblée se prononçant sur ce transfert de siège.

Je constate en effet que le quorum pour approuver les modifications statutaires, qui est d'un quart des membres présents, n'était pas atteint lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2016. Il y aura lieu d'inscrire ce transfert de siège à un point du jour de la prochaine assemblée générale et de m'adresser l'extrait de cette délibération de l'assemblée générale adoptant la modification des statuts, avec indication du nombre des membres de l'association, du nombre des membres présents à l'assemblée générale, du nombre de représentés et du sens des votes.

Florence RACINE

Candidature de Françoise Taihan au poste de Trésorière

Introduction : Née en 1965, Françoise Tailhan a poursuivi des études universitaires de haut niveau sanctionnées par un diplôme de Sciences Po et IEP Aix Marseille (1987) et un DESS de Gestion des collectivités locales de l'IEP d'Aix en Provence (1988). Elle s'est présentée au concours de l'ENA en 1989.

Ses activités professionnelles se sont exercées : à la Mairie de Corbeil-Essonnes (janvier 1990 – décembre 2002), au poste de Responsable emploi formation ; comme Directrice des ressources humaines (Janvier 1998 – mars 2002) à la Mairie des Clayes-sous-Bois (350 personnes, masse salariale = 12 millions d'Euros) ; puis d'avril 2002 à juin 2016, en tant que Directrice des ressources humaines, à la tête d'une équipe de 22 personnes, de la Communauté d'agglomérations de Saint-Quentin en Yvelines (650 agents, 800 payes mensuelles en moyenne et masse salariale de 35 millions d'Euros).

Elle apporte ainsi à ETB sa grande expérience d'une responsabilité aux enjeux importants. C'est une chance pour l'association que Françoise Tailhan se soit proposée pour prendre la relève de Patrick Lenoir.

Yves Lenoir

- // -

Lettre de motivation de Françoise Tailhan :

« Je porte depuis toujours une attention particulière aux questions liées à l'enfance. J'ai élevé seule mes trois enfants. Je sais tout le poids de la charge affective et mentale que représente l'éducation des enfants.

Leur assurer les conditions d'une vie satisfaisante répondant à leur besoin de santé, d'instruction, d'affection et de sécurité a été pour moi un challenge quotidien.

Toutefois, l'avenir des générations futures est conditionné par l'évolution écologique et climatique de la planète. Force est de constater que tous les indicateurs sont aujourd'hui au rouge. Il me semble donc fondamental pour chacun d'agir avec la conscience entière des dangers qui nous guettent, parmi lesquels notre dépendance aux énergies nucléaires est l'un des plus préoccupants.

L'Association ETB, en ayant pour objectif de surveiller et d'améliorer la santé des enfants victimes de Tchernobyl, me paraît correspondre à mes préoccupations. C'est pourquoi je me suis portée candidate pour assumer les fonctions de Trésorière. Je vous prie de croire en la sincérité de mon engagement. J'apporterai à cette charge toute la rigueur et la vigilance qui s'imposent ».

Françoise Tailhan

Site Web officiel : <http://enfants-tchernobyl-belarus.org>

Email : etb@enfants-tchernobyl-belarus.org

Diffusion du film de ETB : *Tchernobyl, le monde d'après*

- 10/04 : Université de Caen, UFR Droit et Sciences-Po ;
- 12/04 : Mayenne, Cinéma *Le Vox* ;
- 26/04 : Paris, Cinéma *Les 7 Parnassiens* ;
- 03/05 : Paris, *Espace Jean Dame* (Mairie du II^{ème}) ;
- 14/05 : Vitry, Cinéma *Aurore* ;
- 15/05 : Lannion, Cinéma *Les Baladins* ;
- 05/06 : Blois, Cinéma *Les Lobis* ;
- 14/06 : Epinal, Cinéma *Cinés Palace* ;
- 12/08 : Pont-L'Evêque, Cinéma *Le Concorde* ;
- 21/08 : St Yrieix, *Une Fête qui a du sens* ;
- 30/09 : Saverne, Cinéma *Ciné Cubic* ;

- 12/11 : Autun, Cinéma *Arletty* ;
- 16-17/11 : par *Chang*, Collectif Halte au Nucléaire Gard ;
- 20/01/19 : Rouen, Cinéma *Omnia* ;
- 22/01/19 : Toulouse ;
- 28/04/19 : Golfech ;

En projet

- Cavaillon, Cinéma *Ciné Plein Soleil* ;
- Mamers, *Le Rex* ;
- Paris, Cité U *Maison Heinrich Heine* ;
- Valence ; Hautes-Alpes ;

La plupart de ces projections ont résulté d'initiatives d'associations et/ou de sympathisants de ETB.

Contamination du lait et dégradation de la santé

Nos bulletins N° 34 (mars 2018) et N° 35 (mai 2018) ont attiré votre attention sur le taux très élevé de malformations congénitales et de problèmes de santé chez les femmes enceintes et les enfants, à la naissance et après. Ces données nous ont été communiquées par des médecins responsables de

secteurs hospitaliers ou de la direction d'écoles situées dans des districts contaminés du Belarus.

D'autres informations sur le suivi de la dégradation de l'état de santé des écoliers de deux établissements publics, Diatlovichi et Valavsk, nous sont parvenues à la fin du printemps, illustrées par les quatre tableaux suivants.

Données fournies par la direction de l'école publique du village de Diatlovichi (Belarus)

Année	N° Classe	Nom Prénom	Cas	Effectifs
2006	8		1	20
2007	9		1	20
2008			0	22
2009	1	Viktoria Grouchevskaya	1	22
2010	2	Viktoria Grouchevskaya 3 Dmitry Kiptsevich	2	8
2011	3	Victoria Grouchevskaya 4 Dmitry Kiptsevich 5 Alexey Brezin	3	20
2012	4	Viktoria Grouchevskaya 5 Dmitry Kiptsevich 6 Alexey Brezin	3	20
2013	1	Angelina Pesotskaya 5 Viktoria Grouchevskaya 6 Dmitry Kiptsevich 7 Alexey Brezin	4	28
2014	1	Angelina Pesotskaya 5 Viktoria Grouchevskaya 6 Dmitry Kiptsevich 7 Alexey Brezin	4	33
2015	2	Karina Konopatskaya 3 Angelina Pesotskaya 7 Viktoria Grouchevskaya 8 Dmitry Kiptsevich 9 Alexey Brezin	5	32
2016	3	Karina Konopatskaya 4 Angelina Pesotskaya 8 Viktoria Grouchevskaya 9 Dmitry Kiptsevich 10 Alexey Brezin	5	20
2017	1	Iyuliya Brezina 4 Karina Konopatskaya 4 Sergueï Kiptsevich 5 Angelina Pesotskaya 9 Viktoria Grouchevskaya 10 Dmitry Kiptsevich 11 Alexey Brezin	7	21

Tableau 1 : cas de diplégie cérébrale congénitale

Prénom	Patronyme	Nom	Né(e) le	Classe
Ouliyana	Konstantinovna	Konopatskaya	05/01/11	1 B
Dariya	Sergueïevna	Grabovich	12/03/09	3A
Veronika	Sergueïevna	Kotsuba	16/07/09	3 A
Aleksandra	Vasilievna	Kruk	29/09/07	2 B
Milana	Sergueïevna	Verenich	12/10/07	4 B
Pavel	Aleksandrovich	Bugar	02/04/07	5 A
Anastasiya	Ivanovna	Konopatskaya	10/02/06	6 A
Angelina	Ivanovna	Konopatskaya	03/12/06	5 A
Anna	Andreïevna	Konopatskaya	01/05/06	6 A
Alina	Demyanovna	Sutchkevich	22/05/05	7 A
Vladislav	Alexeïevich	Yarmolich	19/01/05	6 B

Tableau 2 : enfants atteints de maladies chroniques, malformations congénitales, etc, leur interdisant une activité physique normale

Prénom	Patronyme	Nom	Né(e) le	Classe
Roman	Mikhaïlovich	Tchernooky	08/09/04	7 B
Viktoria	Viktorovna	Tchernookaya	17/09/04	7 A
Viktoria	Sergueïevna	Kiptsevich	12/08/03	9 B
Danuta	Vasilievna	Noskovich	09/01/03	9 A
Anton	Mikhaïlovich	Konopatsky	14/06/03	9 B
Iliya	Vladimirovich	Bushilo	31/07/03	9 B
Inna	Aleksandrovna	Khomko	04/10/01	10
Aleksandra	Ivanovna	Profit	06/11/00	11
Nikita	Eduardovich	Tchernooky	02/09/00	11
Iyuliya	Eduardovna	Khartonovich	17/09/00	11

Tableau 3 : enfants atteints de désordres sanitaires permanents sans diminution prononcée du bien-être

Les malformations congénitales (15 à 20 fois le taux français) résultent d'une irradiation *in utero* du fœtus par le Cs₁₃₇ présent dans le lait (aliment traditionnel de la femme enceinte). Les maladies chroniques ont probablement, du moins en partie, une origine épigénétique, voire génétique.

Remarque : l'augmentation des cas de diplégie cérébrale infantile – tableau 1 – est préoccupante (les enfants sont cloués à la maison). La cause « Tchernobyl » est citée dans un document médical, où est signalé qu'il s'agit de l'effet d'une irradiation du fœtus durant la formation du système nerveux. Les maladies chroniques touchent des enfants très jeunes, de la troisième génération.

année	nombre d'écoliers du jardin d'enfants de Valavsk					
	groupes de culture physique			groupes de santé		
	basique	préparatoire	spécial	I	II	III
2013	54	25	3			
2014	59	17	3			
2015	50	16	5			
2016	45	8	5	11	35	12
2017	38	10	3	3	37	11
2018	26	19	1	3	30	13

Tableau 4 : évolution de la répartition des enfants

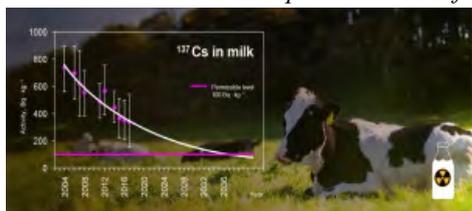


Figure 1 : évolution de la contamination du lait

Source : <<https://doi.org/10.1016/j.envint.2018.04.053>>

Catherine Lieber : résumé de *La Comédie Atomique*, Chapitre II Rayons X, Radium, les découvertes fondamentales (1895-1940)

La découverte des rayons X marque l'origine de l'ère atomique (1895-1903). Les effets tératogènes et mutagènes du radium sont négligés bien que constatés sur les animaux. Les seuls dangers retenus sont les effets cliniques à court terme. Personne ne formule l'hypothèse que des doses n'entraînant pas d'effets cliniques déterministes (c'est-à-dire reliables directement à la radioactivité) puissent occasionner des dommages aléatoires à moyen ou long terme. On considère qu'il y a un seuil en-dessous duquel l'irradiation est inoffensive, et même qu'il y a des doses bénéfiques énergisantes.

La radioprotection naît en 1920. L'ICRU et la CIPR formulent en 1928 les premières règles de radioprotection. Puis les congrès internationaux de radiologie se succèdent, accordant une place de plus en plus grande à la CIPR. Celle-ci se met en veille quand éclate la guerre en Europe.

[p. 43] Rayons X et radium sont développés sans que soit posé le problème de leurs éventuels effets pathogènes.

En 1895, Wilhelm Conrad Röntgen découvre les rayons X. En 1896, Henri Becquerel découvre le rayonnement de l'uranium et du thorium. En 1903, le couple Curie reçoit le Prix Nobel de Physique, avec Becquerel, pour la découverte du polonium et du radium.

L'usage des rayons X par les médecins et les physiciens devient intensif et fait ses premières victimes. Le radium fait l'objet de multiples applications médicales, bien que l'on constate ses propriétés tératogènes et mutagènes sur les animaux. Le philosophe et historien américain Henry Adams prédit, en 1903, les applications « hors le droit » de la découverte du radium : « *Le droit, dans ce cas, disparaîtrait en tant que théorie ou principe a priori, et céderait la place à la force... les explosifs atteindraient une violence cosmique* » (Henry Adams).

Dans les années 20, la production du radium est multipliée par 20 grâce aux gisements exploités au Colorado, en Utah et au Congo belge.

[p.49] « *Malgré l'observation précoce d'effets tératogènes et mutagènes, la seule leçon retenue quant aux dangers des rayons X et du radium est celle des effets cliniques survenant à court terme après une exposition intense ou une exposition chronique prolongée des opérateurs* » (Y. Lenoir) De nombreux accidents de surexposition de patients soumis aux traitements empiriques par le radium et les rayons X surviennent, mais ils n'altèrent pas l'enthousiasme des médecins radiologues et radiobiologistes. Personne ne formule l'hypothèse que des doses ne provoquant pas d'effets cliniques déterministes puissent occasionner des effets aléatoires sur le moyen et le long terme. Au contraire, le docteur André Broca affirme sans preuve qu'il « *y a, comme partout, un seuil. Nous sommes certains de l'existence de ce seuil* ».

[p.51] « *L'idée d'un suivi scientifique des effets n'a pas effleuré les praticiens... Les effets différés des traitements des patients n'étant pas*

- la proportion d'enfants aptes aux activités physiques de base chute brusquement en 2018 ;
- le nombre d'enfants en bonne santé, déjà très réduit, (groupe I) chute brutalement en 2017 ;
- les enfants souvent malades (groupe II) ou atteints de maladies chroniques ou d'invalidités (groupe III) sont très majoritaires.

Le 8 juin 2018, un article du New York Times a rappelé que le lait restait souvent très contaminé dans le Nord de l'Ukraine, tout comme nous le savons pour le Belarus, où le lait « sale » est coupé avec du lait propre pour respecter la limite de dose de 100 Bq/l (adulte) et 40 Bq/l (enfant). La situation ne devrait pas se « normaliser » avant 2040 pour la limite de 100 Bq/l (Figure 1). Cela traduit le temps nécessaire pour qu'une partie suffisante du Cs₁₃₇ se soit infiltrée sous les racines des pâturages.

Aussi, si aucune mesure prophylactique ad hoc n'est mise en œuvre pour limiter la consommation de lait des femmes enceintes (un très petit problème en regard de la protection radiologique des enfants), il est à craindre que la conjugaison des effets épigénétiques et génétiques, et des irradiations in utero ne conduise à une augmentation continue des malformations congénitales invalidantes (cardiaques, nerveuses, endocriniennes...) et des maladies chroniques infantiles.

Mais, au Belarus, pour faire un beau bébé, la femme enceinte doit consommer beaucoup de lait. Voilà le défi culturel à relever d'urgence !

étudiés, ne sont considérées comme dangereuses que les expositions du personnel médical ayant provoqué rapidement des blessures visibles ou des troubles cliniques. En revanche, les faibles doses d'exposition sont regardées avec bienveillance, à la mesure des vertus énergisantes et bienfaitantes que la rumeur leur reconnaît. » (Yves Lenoir)

Une multitude de produits au radium sont fabriqués. La médecine radiologique laisse faire.

La radioprotection naît au cours de cette période.

En 1915, la *British Roentgen Society* adopte des recommandations de radioprotection. A partir de 1920, les premières associations de radioprotection voient le jour. En 1922, les premières règles [p.53] de radioprotection et les premiers dosimètres individuels sont mis en oeuvre.

Du 24/05 au 7/06 1921, l'Académie de Médecine de Paris consacre 4 communications réparties sur 3 séances hebdomadaires à l'examen de l'action et des dangers du radium.

En voici la récapitulation conclusive :

- les rayons alpha sont inoffensifs;
- le radon est inoffensif;
- les symptômes d'irradiation aiguë ou subaiguë sont passagers et réversibles;
- les « *cas de mort rapportés* » sont des « *observations [qui] ne sont pas concluantes.* »

[Fait significatif à mes yeux : Une des communications relate en détail l'expérimentation *in vivo* suivante : on a appliqué du radium sur la muqueuse d'un uterus afin d'observer son action jusqu'au développement des « *lésions nécrotiques* ».]

[p.55] Deux personnages se retrouvent en première ligne dans la radioprotection internationale en gestation : Lauriston Sale Taylor (1902-2004) est le premier des deux. Il prend à 25 ans un poste à Washington, au *National Bureau of Standards* (NBS), où il est chef du groupe des rayons X en physique atomique, chargé de la normalisation de la mesure des rayons X. Le deuxième, Gioacchino Failla (1891-1961) est un pionnier des applications médicales des radiations. Si pour Marie Curie, le radium est « *un remède sûr* » au cancer, pour Failla il est la « *suprême merveille du magasin de la nature* ». Il publie en décembre 1921 une étude démontrant que l'exposition de souris albinos à certaines doses de radiations du radium stimule leur croissance et leur longévité. Bien que cette étude pose de sérieux problèmes de méthodologie, elle est considérée comme pertinente. On peut en déduire que le débit de dose le plus bénéfique vaudrait environ 7% de celui qui tue en 10 jours !

En 1925, le premier congrès international de radiologie vote la résolution de créer dès que possible l'*International Commission of Radiation Units* (ICRU), afin de codifier les irradiations et fixer des doses tolérables. En octobre 1927, Georges W. Kaye (1880- 1941), membre du *Physical National Laboratory* de Londres, propose à L.S. Taylor d'entrer dans les deux instances qui vont être créées à Stockholm, lors du congrès international de radiologie de juillet 1928 : l'ICRU et une *Commission*

Internationale de Protection Radiologique (CIPR). Les premières règles de radioprotection sont [p.59] adoptées par ce congrès. Les recommandations pour se protéger, vue l'incertitude en ce domaine, multiplient les variantes du principe « *as low as...* » (« aussi bas que possible »). Aucune dose d'irradiation des personnes n'est définie.

[Fait significatif à mes yeux : Bien que, le 22 juillet 1927, la revue *Science* ait publié une « *letter* » du généticien américain Hermann Joseph Muller (1890-1967) décrivant l'action mutagène des radiations, cette découverte ne suscita aucun écho dans les congrès de radiologie et dans les recommandations de la CIPR jusqu'à Hiroshima et Nagasaki...]

La science poursuit ses avancées dans le domaine de l'atome : découverte de la radioactivité artificielle par Frédéric Joliot, conception et construction du premier cyclotron opérationnel par le physicien Ernest Lawrence... récompensés toutes deux par un Prix Nobel de Physique.

L.S. Taylor veut instaurer un accord général pour un étalon d'exposition au rayonnement, afin de sortir de la diversité des règles de radioprotection adoptées par différentes instances pour différents types de radiations. Il associe les deux grandes sociétés de radioprotection américaines à la création de l'*Advisory Committee on X-Ray and Radium Protection*, qui deviendra le *National Council on Radiation Protection and Measurements (NCRP)*. Le but du NCRP sera d'harmoniser la radioprotection américaine et donc aussi celle de l'Angleterre et du Canada, deux pays très liés aux USA. Taylor est président du NCRP et son représentant auprès de la CIPR. Le NCRP, alors ONG à statut privé, s'érige en conseiller du NBS et en pourvoyeur bénévole d'avis d'experts et de rapports scientifiques incontestables. Taylor améliore ses instruments de mesure.

Le chapitre tire les conclusions suivantes sur les début de la radioprotection : physiciens et médecins se sont lancés dans les recherches et les applications de la radioactivité, sans études préalables sur ses effets biologiques. Les troubles radio-induits ont été considérés comme ceux de maladies infectieuses ou de lésions accidentelles : si on s'en remet, alors c'est qu'on est guéri.

Activités de et avec ETB

Résumé

On présente ici les activités publiques de l'association les plus notables de cet été. Au delà, il s'agit de mettre en valeur les initiatives dont les réussites méritent d'être largement connues, et d'inciter des personnes motivées et entrepreneurs à s'en inspirer. Il faut rappeler ici pour mémoire l'importance du travail quotidien de l'association – trésorerie, secrétariat, site web etc –, l'entretien des liens avec le secteur associatif, l'attention aux publications scientifiques et aux témoignages sur la situation dans les territoires de Tchernobyl. Tchernobyl n'est pas fini ! En dépit du peu de considération et/ou de curiosité des media pour le sort des populations touchées.

Les deux actions majeures – La Grande Marche et Une fête qui a du sens – ont été annoncées en page 6 du précédent bulletin N° 35 de mai dernier.

1. La Grande Marche du « Nucléaire en questions ».

L'événement de l'été 2018 a occupé un mois plein entre le 27 juillet et le 27 août. Sa réussite doit tout à une organisation et une communication exemplaires. Notre association a offert son concours et un petit soutien financier. Marie-Elise Hanne, Annick Grandsire et Yves Lenoir ont animé cinq soirées.

Chacun peut trouver la liste des liens des enregistrements des conférences et leur « bande annonce » à l'URL de la Grande Marche : <<http://lagrandemarche.org/des-conferences/>>.

Les manques seront rapidement comblés, dont la conférence de Yves Lenoir du 9 août à Bayeux sur le thème « *La bombe atomique, une arme de politicien ?* ».

Les textes et/ou diaporama des contributions de ETB sont sur le site de ETB à l'URL <<http://tinyurl.com/ycc7qnyq>>.

L'ensemble collecté durant les quatre semaines sera une référence importante dans les débats en cours et à venir.

L'étalon röntgen (unité de dose adoptée par l'ICRU en 1928 pour mesurer l'énergie des radiations ionisantes) est défini et adopté par tous. Taylor achève la mise au point du premier compteur portatif en 1929.

[p.64] En 1934, le 4^{ème} congrès international de radiologie introduit une « dose tolérable » de 0,2 röntgen international (soit 2 milliSievert) par jour pour les personnes travaillant sous rayonnement 21 jours par mois et 11 mois par an. La limite annuelle est donc de 0,5 Sievert (25 fois la limite recommandée depuis 1977). La CIPR adopte à l'issue de cette conférence une règle de stricte cooptation pour les recrutements ultérieurs. Elle devient ainsi totalement autonome par rapport au reste du monde, et se prémunit contre tout contrôle et influence extérieurs.

En 1937, le 5^{ème} congrès international de radiologie émet des recommandations et invente le travailleur intérimaire pour les tâches non spécialisées sous rayonnement. Celui-ci ne doit pas rester en poste plus de 6 mois et est licencié avant de manifester des troubles radio-induits.

Quand la guerre commence en Europe, la CIPR se met en veille. La limite tolérable pour les travailleurs retenue aux USA au début du *Manhattan Project* est celle du NCRP : 1milliSievert par jour (1 mSv/jour).

[Fait significatif à mes yeux : Cette limite aurait pu être moindre sans l'opposition de Failla. Paul Henshaw, représentant du *Public Health Service* américain, était venu au NCRP demander la réduction d'un facteur 10 de la limite de dose, en raison des incertitudes pesant sur le risque génétique. Failla s'y opposa, arguant que « *si un dommage génétique était pris en considération pour établir une norme, alors logiquement on ne devrait permettre aucune exposition aux radiations* ».]

[p.68] La radioprotection est l'instrument conçu pour continuer le développement des usages de l'atome, considéré comme source indiscutable de progrès. La primauté des cliniciens sur les généticiens, une vision court-termiste, l'absence de déduction scientifique et d'étude sérieuse sur des phénomènes pourtant constatés, telles sont les caractéristiques de cette radioprotection.

2. Une Fête qui a du Sens.

Organisée par Bernadette et Michel Prieur avec l'aide de leurs enfants et d'amis dans leur propriété de Montaigt à Saint-Yrieix-la-Perche, cette troisième *Fête qui a du Sens*, a attiré 140 personnes, une participation double de celle de l'an dernier.

L'accueil des invités a eu lieu en fin d'après-midi du 21 août, par un temps radieux. Pendant ce temps là, on terminait les ultimes préparatifs du repas et la mise en place de la salle de projection. Maria et Eric Uberti disposaient la table de ETB où étaient proposés livres, brochures, DVD et CD.

La projection de *Tchernobyl, le monde d'après* a commencé avec un peu de retard, le temps que la grange qui faisait office de salle de cinéma soit pleine à craquer ! Le film a touché les spectateurs, dont certains découvraient en cette occasion la lourde réalité des conséquences humaines « invisibles » de Tchernobyl.



Un repas gastronomique, à base des produits du jardin de Bernadette Prieur a suivi. Deux équipes de musiciens se sont relayées. C'était vraiment la fête. La soirée s'est poursuivie, tard, en échanges et discussions..., ventes de livres, brochures etc, et confitures maison ! Au total la soirée a rapporté plus de 5 500 € à ETB pour Belrad ! Merci à tous les organisateurs et invités !!!

Divers

1. Séminaire de Villarceaux, suite :

Les *Proceedings* de ces deux journées sont consultables et téléchargeables à l'URL < <http://tinyurl.com/ngmck69>>. Pour des raisons de panne de matériel, de charge de travail et de difficultés à trouver un laboratoire, les enregistrements vidéo et audio des échanges n'ont pas encore été copiés sur un disque et ne feront l'objet d'un découpage et d'un montage que dans les semaines à venir.

2. La fin de la Vigie d'Hippocrate :

Nos amis de l'action commencée en 2007 devant le siège de l'OMS à Genève ont dignement fêté la conclusion de cette admirable action. Le dossier complet, avec le film d'Emanuela

Andreoli, de l'action de la Coordination et de cette journée du 26 avril 2018 se trouve aux URL :

<<https://www.youtube.com/watch?v=dqCDeHZqeMo>> et <<http://independentwho.org/fr/2017/04/30/fin-de-la-vigie/>>.

3. Préparez l'hiver, mettez-vous au chaud !

« *Mona Hugot a depuis quelque mois décidé de consacrer une partie de son temps à une passion de toujours, le travail au crochet. Elle propose, au bénéfice d'ETB, quatre de ses dernières pièces.*

Chacune est proposée à un prix minimum correspondant au travail, mais tout enchérissement sera un plus pour les enfants. »

Voir les magnifiques broderies et leur prix d'appel à l'URL :

<<http://tinyurl.com/yb7jlrh5>>.

Programme de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Enfants de Tchernobyl Belarus (17/11/2018)

Lieu : FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris

Horaire : de 14h à 14h40

Programme :

14h00 - accueil et paiement des cotisations en retard ;

14h15 - présentation de la candidature de Madame Françoise Tailhan au poste de Trésorière, en remplacement de

Monsieur Patrick Lenoir, démissionnaire ; vote ;

14h30 - mise au vote du changement de l'adresse du siège de l'association, conformément au vœux de l'autorité de tutelle (Ministère de l'Intérieur) ;

14h40 - pause

Programme de l'Assemblée Générale Ordinaire de Enfants de Tchernobyl Belarus (17/11/2017)

Lieu : FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris

Horaire : de 15h00 à 19h00

Programme :

15h00 - inscriptions pour le dîner au restaurant ;

15h10 - début de l'Assemblée générale, rappel du programme et réception des questions diverses ;

15h20 - présentation du Rapport moral, discussion et vote ;

15h45 - présentation du rapport financier et de l'audit de

l'expert comptable, discussion et vote ;

16h10 - pause café, photo de groupe ;

16h25 - rapport d'activité de Belrad par Alexey Nesterenko ; actualisation du contrat, vote et signature ;

17h00 - questions diverses ;

17h25 - projection du film *Tchernobyl, le monde d'après* ;

18h55 - rangement de la salle ; fin de l'AGO.

19h00 - départ au restaurant ;

Très important : procédure à respecter pour la validité de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Nous vous proposons trois solutions pour faire valoir votre vote si vous êtes formellement adhérent de l'association :

1. Participer à l'AGO en étant présent à 14h00 au 38 rue Saint-Sabin (Métro *Bréguet Sabin*, ligne M5) ;

2. Voter par correspondance en envoyant le bulletin ci-dessous, rempli, avant le 10 novembre à notre Secrétaire : Maryse Mary, La Petite Bruyère, 03430 TORTEZAIS, ou en PJ d'un email à <marysemary03@gmail.com> ;

3. Mandater un membre du CA ou une personne assurée de participer à l'AGE, en envoyant le formulaire de pouvoir dûment rempli comme ci dessus, par courrier postal ou en PJ d'un email à Maryse Mary.

Nous comptons sur vous car il faut que le quorum de 25% soit régulièrement atteint pour valider les votes.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

À jour de ma cotisation, regrette de ne pouvoir participer à l'assemblée générale extraordinaire de "Enfants de Tchernobyl Belarus" du 17 novembre 2018 à Paris et exprime ci-dessous mes deux votes (rayer les mentions inutiles) :

1. Nomination de Françoise Tailhan au poste de Trésorière de l'association *Enfants de Tchernobyl Belarus*

refus de vote abstention NON OUI

2. Etablissement du nouveau siège de l'association : ETB, c/o Yves Lenoir, 58 rue Bobillot, 75013 PARIS

refus de vote abstention NON OUI

Date :

Signature :

VOTE PAR PROCURATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

À jour de ma cotisation, regrette de ne pouvoir participer à l'assemblée générale extraordinaire de "Enfants de Tchernobyl Belarus" du 17 novembre 2018 à Paris et vous prie de trouver ci-dessous le bénéficiaire de ma procuration :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :